

ARRÊTÉ



FIXANT LES LISTES DES CANDIDATS AUX ELECTIONS DES REPRESENTANTS SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES ET SPECIALISES AU COMITE TECHNIQUE DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS 82 (CT).

Arrêté SDIS N° 2018 - 793

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 23 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 modifiée relative à la rénovation du dialogue social ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2018-55 du 31 janvier 2018 relatif aux instances de représentation professionnelle de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique territoriale ;

Vu la note d'information NOR INT1807515C du 26 mars 2018 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes pour la composition des listes de candidats aux élections professionnelles des organismes consultatifs de la fonction publique territoriale ;

Vu la note d'information NOR INTB1816517N du 29 juin 2018 relative aux élections des représentants du personnel aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Vu la délibération n° 1 du 8 juin 2018 du conseil d'administration du SDIS de Tarn-et-Garonne ;

ARRÊTE

Elections des représentants des sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs, techniques et spécialisés

Article 1 : La liste de candidats représentant les sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs, techniques et spécialisés du SDIS de Tarn-et-Garonne est arrêtée comme suit :

Liste présentée par le Syndicat CGT des personnels du SDIS 82 (Confédération Générale du Travail) :

1. *Monsieur Bernard MERCIER, adjudant-chef,*
2. *Monsieur Ludovic HERPSONT, adjudant,*
3. *Madame Béatrice FERNANDEZ, adjoint administratif principal 2^{ème} classe,*
4. *Monsieur Bertrand GONCALVES, lieutenant de 1^{ère} classe,*
5. *Madame Nathalie FIGUEREDO, adjoint administratif de 2^{ème} classe,*
6. *Monsieur David OLIVIERI, sergent-chef,*
7. *Monsieur Jean-Michel MONGENIE, adjudant,*
8. *Monsieur Christophe SAULENC, adjudant.*

Liste présentée par le Syndicat Force Ouvrière des personnels du SDIS 82 (Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière) :

1. *Madame Murielle SANSOU, adjudant,*
2. *Monsieur Franck GROS, technicien principal de 1^{ère} classe*
3. *Monsieur Sébastien FAVOTTO, adjudant-chef,*
4. *Monsieur Christophe SANSOU, adjudant-chef,*
5. *Monsieur Claude NOUVION, lieutenant de 1^{ère} classe,*
6. *Monsieur Laurent MONTOLIO, agent de maîtrise principal,*
7. *Monsieur Julien MURET, sapeur,*
8. *Monsieur Jérémy BAUDOURE, sergent-chef,*
9. *Monsieur Thierry GINESTET, lieutenant de 2^{ème} classe,*
10. *Monsieur Gilles SERVAT-MOUREILLON, adjudant-chef,*
11. *Monsieur Stéphane GONZALEZ, lieutenant de 1^{ère} classe,*
12. *Monsieur Maxime DIBOUSSI DJONGO, sapeur,*
13. *Monsieur Aldwin DODEMAN, caporal,*
14. *Madame Martine TOSATO, rédacteur principal de 1^{ère} classe,*
15. *Monsieur Dominique MICHEL, capitaine,*
16. *Madame Marie-José TEYSSEYRE, rédacteur principal de 1^{ère} classe.*

Article 2 : Le directeur départemental du service d'incendie et de secours par intérim, est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS 82.

Fait à Montauban, le 26 octobre 2018

ρ / Le président du conseil d'administration,

~~Le 1^{er} vice-président
du CA du SDIS 82~~

Pierre MARDEGAN